

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2014

AUTORITÉ PARENTALE ET INTÉRÊT DE L'ENFANT - (N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 634

présenté par

Mme Coutelle, Mme Battistel, Mme Olivier, Mme Gueugneau, Mme Orphé, Mme Quéré,  
Mme Romagnan, Mme Lacuey et M. Pouzol

-----

**ARTICLE 5**

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la première occurrence du mot :

« ou »

le mot :

« et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement permet de limiter la portée de cette amende en rendant cumulatif les critères caractérisant l'infraction (grave et renouvelée).